

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00487

Numéro SIREN : 383 780 889

Nom ou dénomination : COFIDEST AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2018 sous le numéro de dépôt 9495

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE THONON-LES-BAINS
10, Rue de l'Hôtel-Dieu - BP 60521
74203 THONON LES BAINS CEDEX
Tel : 04.50.72.13.20

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET EPSILON AVOCATS

2 impasse de la Source
74200 Thonon-les-Bains

V/REF :

N/REF : 91 B 487 / 2018-A-9495

Le greffier du tribunal de commerce de Thonon-les-Bains certifie qu'il a reçu le 20/11/2018, les actes suivants :

Extrait de procès-verbal en date du 30/06/2018

- Modification(s) relative(s) au(x) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

COFIDEST AUDIT

Société par actions simplifiée

2 impasse de la Source

Arcopole A

74200 Thonon-les-Bains

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-9495 le 30/11/2018

R.C.S. THONON 383 780 889 (91 B 487)

Fait à THONON-LES-BAINS le 30/11/2018,

L'un des Greffiers Associés



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

"COFIDEST AUDIT "
Société par actions simplifiée
Au capital de 96.000,00 Euros
Siège social : 74200 THONON-LES-BAINS
Arcopole A – 2 impasse de la Source
383 780 889 RCS THONON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018

L'an DEUX MILLE DIX HUIT,
Le TRENTE JUIN, à 9 heures,

Au siège social, à THONON LES BAINS,

Les associés de la Société "COFIDEST AUDIT" se sont réunis en Assemblée Générale Mixte.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple adressée le 15 juin 2018.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur René GARCIN préside la réunion en sa qualité de Président.

Madame Céline MURAT, assume les fonctions de Secrétaire.

Le CABINET CHAPELEY AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion et en est excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 6000 actions sur les 6000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, tous les associés étant présents, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 (bilan, compte de résultat et annexe) ;

- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice ;
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions statutaires et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou/et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes.
 - Pouvoirs à conférer.
-

Puis, il donne lecture du rapport de gestion du Président.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et celui Commissaire aux Comptes suppléant.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en remplacement, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, la société SR AUDIT en tant que Commissaire aux Comptes titulaire. L'Assemblée Générale prend acte en outre qu'il n'y a pas lieu à nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder à toutes formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

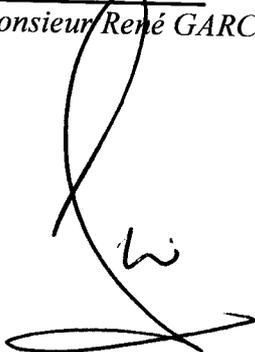
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 9 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT

Monsieur René GARCIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Garcin', written over the printed name. The signature is stylized with a large loop at the top and a horizontal stroke at the bottom.

SAS COFIDEST AUDIT
Monsieur le Président
2, impasse de la source
Arcopole A
74200 THONON LES BAINS

NPI/MCD/MAL/3444

La Motte Servolex, le 22 Juin 2018

Monsieur,

Vous avez bien voulu proposer notre nomination aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire de votre société la SAS COFIDEST AUDIT.

Nous vous remercions de cette proposition et vous confirmons notre accord pour accepter ce mandat.

Nous vous précisons par ailleurs, que nous n'encourons aucune incompatibilité ni interdiction de nature à nous empêcher d'exercer ce mandat.

Nous vous confirmons que nous ne sommes pas affiliés à un réseau, national ou international, qui n'a pas pour activité exclusive le contrôle légal des comptes et dont les membres ont un intérêt économique commun.

D'autre part, nous vous adressons notre attestation d'inscription à la Compagnie des commissaires aux comptes.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez,

Et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

SR AUDIT



Nicolas PICARD

ATTESTATION

Je soussigné Frédéric BLANC, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Chambéry, certifie que la société

SR AUDIT SAS
Sise 82 Rue de la Petite Eau
73290 LA MOTTE-SERVOLEX

est inscrite sur la liste des Commissaires aux comptes du ressort de la Cour d'Appel de Chambéry, depuis le 1^{er} janvier 1997.

Fait à Annecy
Le 4 mars 2016

Le Président du Conseil
Frédéric BLANC

